

Charpentier-Bois

1^{ère} session 2023

Le titulaire du CAP charpentier bois est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié qui intervient en atelier et sur chantier pour tracer, tailler, lever et/ou rénover tous types de structures réalisées en bois, dérivés du bois et produits associés, lors de travaux neufs, de réhabilitation, tant sur des constructions et ouvrages contemporains que sur des bâtiments relevant du patrimoine architectural.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur chantier, son activité consiste à :

- **participer** à la préparation des projets de charpente et de structures bois variés (Charpente bois, Charpente industrielle, Ossature bois, Toiture terrasse bois, Produits sous avis techniques, Planchers en bois, Revêtements extérieurs en bois et dérivés, Escaliers en bois, Platelages extérieurs en bois) par ses connaissances technologiques, sa maîtrise des savoir-faire et son expérience du chantier,
- **suivre** le processus de réalisation ou de réhabilitation d'un ouvrage à partir du dossier technique et des normes de la charpente et de la construction bois en fonction des moyens humains et techniques de l'entreprise et des contraintes logistiques et environnementales du chantier,
- **participer** à l'analyse des risques propres aux situations de travail puis mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées,
- **réaliser** les ouvrages de structure bois selon les techniques et les procédés de fabrication et de mise en œuvre traditionnels et contemporains.

Les ouvriers exécutent les travaux courants de leur spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel ; ils ont une certaine initiative dans le choix des moyens leur permettant d'accomplir ces travaux.

Ils possèdent les connaissances techniques de base de leur métier et une qualification qui leur permettent de respecter les règles professionnelles. Ils mettent en œuvre des connaissances acquises par formation professionnelle, initiale ou continue, ou une expérience équivalente,

Ils peuvent être amenés dans ce cadre à assurer, de façon ponctuelle et sur instructions précises du chef d'entreprise, des fonctions de représentation simple ayant trait à l'exécution de leur travail quotidien.

Débouchés

Les charpentiers bois sont ouvriers professionnels et travaillent dans les entreprises du bâtiment, le plus souvent artisanales, parfois industrielles.

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'entreprises des secteurs de la charpente et de la construction bois. Il intervient en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe. Ils peuvent aussi intervenir sur des ouvrages spéciaux tels que ponts, passerelles, étaitements.

Après l'obtention du CAP, puis une poursuite d'étude, ou en fonction de l'expérience acquise dans, il pourra prétendre à **organiser, assurer** le suivi et **rendre compte** de la réalisation d'un chantier de charpente, à **animer** et **conduire** une équipe d'ouvriers professionnels en atelier et sur chantier, à **conseiller** les clients sur les travaux, les matériaux et leur performance énergétique, à **créer** ou **reprendre** une entreprise de charpente.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



**Formation dispensée
uniquement
par la voie de
l'apprentissage**

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Les élèves apprennent à lire un plan, des fiches d'instructions, des dossiers techniques. Ils font du dessin technique, du calcul, de la géométrie. Ils utilisent des logiciels de traçage et de dessin assisté par ordinateur.
- Ils apprennent à tailler le bois, le découper et à assembler les différentes pièces en utilisant le matériel adapté (double-mètre, jauge, compas, niveau, scies, matériel de levage). Ils travaillent sur des machines-outils traditionnelles ou à commande numérique.
- Ils étudient les ouvrages de la profession (charpentes...), leur conception, leur fonctionnement.
- Ils connaissent le bois et ses dérivés, les différents produits utilisés pour la fixation, l'assemblage, le traitement du bois.
- Ils apprennent à travailler en toute sécurité.
- Ils apprennent les principaux matériaux employés en charpente et construction ossature bois :
 - ❖ Matériaux bois dérivés du sciage : Bois lamellé collé, Bois massif abouté, Bois massif reconstitué
 - ❖ Matériaux bois dérivés du déroulage et/ou du tranchage : Panneautés, Panneautés lamellés aboutés, Contre-plaqués, Lamibois, Déroulés découpés en lamelles longues, Tranchés découpés en lamelles minces orientés
 - ❖ Matériaux bois dérivés de la trituration : (Panneaux de particules, Panneaux de fibres, Panneaux de fibre ciment, Panneaux de fibre de cellulose-gypse
 - ❖ Matériaux Isolants : Fibreux minéraux, Alvéolaires à base de produits hydrocarbonés, Fibreux à base de produits à base végétale, Caissons chevronnés
 - ❖ Matériaux barrière : Etanchéité Air/Eau (adhésif, bande d'arase ...), Pare – vapeur, Pare – pluie, Écran de sous toiture
 - ❖ Matériaux de finition : Revêtements extérieurs Bois, P.V.C., Métal ...
 - ❖ Matériaux de jointement : Mastics en cordons préformés et mastics à extruder, Mousses à cellules ouvertes ou fermées, Profilés métalliques et P.V.C....
 - ❖ Matériaux de fixation ou d'assemblage : Pointes, agrafes, Vis, boulons, renforts d'assemblage..., Connecteurs métalliques, Chevilles à expansion, chevilles chimique, Produits adhésifs, Ferrures diverses (sabots, équerres, broches...
 - ❖ Matériaux de préservation : Produits fongicides et insecticides, Produits de finition peintures, lasures, vernis..., Techniques de préservation (bois rétififié, autoclavé, huilé...)

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines sur un cycle de 2 années. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Domaine professionnel :

- Préparation de la fabrication et de la mise en œuvre sur chantier, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de charpente, coeff.9 (dont 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les candidats scolaires et apprentis)
- Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier, coeff. 5

Domaine général :

- Français et histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques et physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention santé-environnement, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 6 présents, 6 admis (soit 100.00% de réussite).

En 2018 : 13 candidats inscrits, 13 présents, 12 admis (soit 92.30% de réussite).

En 2019 : 16 candidats inscrits, 16 présents, 16 admis (soit 100.00% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 13 candidats présents, 10 candidats admis (soit 76,9% de réussite).

En 2019 : 6 candidats présents, 4 candidats admis (soit 66,7% de réussite).

En 2019 : 83 présents, 65 admis (soit 78.3% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien constructeur bois
- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BP Charpentier (2 ans)
- BP Menuisier (2 ans)
- BP Plâtrerie et plaque (2 ans)
- CAP Charpentier de marine (1 an)
- MC Zinguerie (1 an)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

CFA du BTP de l'Aude **A**

30 Nîmes

CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France **A**

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

Académie de Toulouse

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Plaisance du Touch

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

31 Toulouse

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

31 Toulouse

CFA du BTP Paul Riquet **A**

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

46 Cahors

Lycée des métiers G. Monnerville (*Public*)

65 Aureilhan

Lycée professionnel Sixte Vignon (*Public*)

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

82 Montauban

CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Zoom sur les métiers Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Zoom sur les métiers Les métiers du bois

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93- ce.0300992f@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
0565 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr